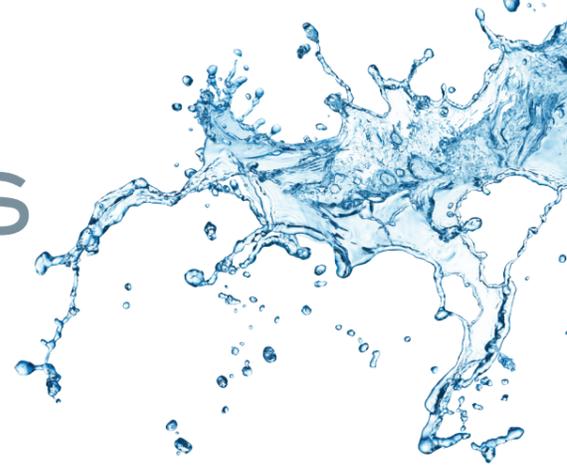


INFORMATION TRAITEMENT DE L'EAU PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS



Chèr(e)s client(e)s

Le **1^{er} Février 2021** est entré en vigueur le **règlement de l'Union Européenne (UE) n° 2019/1148** concernant les précurseurs d'explosifs avec les conséquences suivantes :

À compter du 1^{er} Février 2021, les précurseurs d'explosifs ne pourront plus être commercialisés auprès du grand public à des concentrations supérieures aux seuils fixés par le règlement. Soit, une concentration maximum de 12% pour le PEROXYDE D'HYDROGÈNE et de 15% pour l'ACIDE SULFURIQUE.

En pratique, il ne nous sera plus possible de distribuer auprès du consommateur non professionnel, ces produits de traitement de l'eau des piscines dont les seuils de concentration sont actuellement supérieurs aux limites précitées.

Sont concernés par cette réglementation les produits suivants (quelque soit le conditionnement) :



PRODUIT REMPLACÉ PAR :



PRODUIT REMPLACÉ PAR :



PRODUIT REMPLACÉ PAR :



*Indications non contractuelles.

Nous consulter pour toutes demandes d'informations concernant les dosages de ces nouveaux produits pour votre piscine.

FERTÉ PISCINES & SPAS
CONCEPTEUR / CONSTRUCTEUR DE PISCINE

5 Route de Grange l'Evêque - 10180 SAINT-LYÉ
Tél. : 03 25 76 66 36 - E-mail : fertepiscines@europiscine.com

ferte-piscines.fr

ADHÉRENT



EUROPISCINE
CERTIFIÉ VALEURS PARTAGÉES